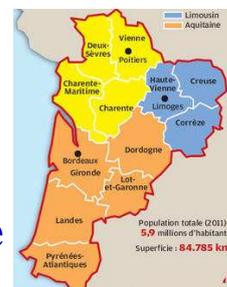




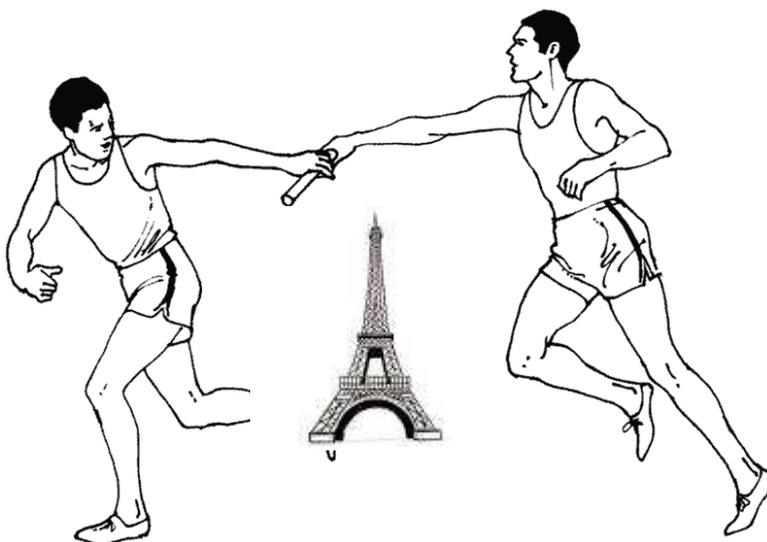
Union Nationale des Syndicats Autonomes

Votre GAMELLES ET BIDONS

De Nouvelle-Aquitaine
Octobre 2017



S. PUCETTI, J.R. L'HERMITTE, LE RELAI EST PASSÉ



Dans le cadre d'audiences bilatérales avec les organisations syndicales, souhaitées par Monsieur L'HERMITTE, l'Unsa Douanes de Nouvelle-Aquitaine a été reçue le mardi 26 septembre par Messieurs L'HERMITTE et PUCETTI, nouveau Directeur interrégional de Nouvelle-Aquitaine.

L'occasion pour l'Unsa de souhaiter la bienvenue et une bonne installation au nouveau DI pour lequel notre syndicat évalue le niveau d'appréhension qui peut être le sien à la veille de diriger une structure administrative composée d'un millier d'agents. Nous avons souhaité souligner l'aspect humain, car si la circonscription est composée d'à peu près

- 35 % de catégorie C
- 45 % de catégorie B
- et 20 % de A et A+

Il y a, en fait, 1000 agents formant chacun un cas particulier. L'Unsa demande donc à ce que chaque agent puisse recevoir l'attention à laquelle il a droit, que ce soit dans ses attentes en formation, ses recours, ses demandes dans le cadre des restructurations, ses conditions de travail, etc. C'est certainement un travail prenant, minutieux, mais sûrement nécessaire.

L'Unsa Douanes de Nouvelle-Aquitaine a ensuite été présentée :

- elle représente 15,92 % des voix à l'élection du CT en 2017 soit le quatrième syndicat de l'interrégion.
- 1 élu au CTSD, 1 élu en CAPL n°2, 1 élu en CAPL n°3.
- elle n'a pas d'élus dans les CHS de la circonscription.
- une presse locale « gamelles et bidons ».

L'Unsa Douanes n'a pas dans ses gènes la culture du grand soir qui viendrait tout balayer puis reconstruire à la place un monde plus juste. Cependant, ce monde professionnel meilleur nous le recherchons aussi. Nous définissons notre syndicat comme étant un corps social qui œuvre pour la cohésion et la solidarité.

Il est rare néanmoins que nos avis émis notamment dans les CT soient suivis par l'administration, les discussions dans les CAPL par contre demeurent plus ouvertes.

A ce propos, rappelons 3 mesures concrètes qui ont été impulsées suite au travail de l'Unsa douanes de N-A :

1. la budgétisation et l'installation prochaine d'un ascenseur à la DI avec la problématique que nous soulevons de l'accès des lieux de travail aux agents handicapés. (lettre au DI du 8 septembre 2014).
2. la sécurisation des locaux pour se protéger non seulement des éventuels actes terroristes islamistes mais aussi afin de sécuriser nos outils de travail contre tous les risques d'effraction. (lettre au DI du 23 novembre 2015).

3. le renforcement et la pérennité des emplois au CSRH. L'Unsa a été à la pointe du combat pour saisir les instances nationales (lettre à la DG) et les instances ministérielles (CTM).

Donc, l'action syndicale telle que nous la concevons doit conduire à certaines avancées.

Mais il y a aussi des combats que nous portons et que nous ne réussissons pas à notre grand regret à faire avaliser par l'administration.

Exemple :

1. notre proposition de maintenir une brigade pour la surveillance de l'estuaire jusqu'au Verdon.
2. le maintien de la brigade d'Agen.

Monsieur PUCETTI a réagit à nos propos en indiquant qu'il appréciait les résultats et la qualité du travail fournis par les douaniers de la circonscription. Il a reconnu les grandes capacités d'empathie de Monsieur L'HERMITTE envers les agents, caractéristique qu'il avoue ne pas être en mesure d'égaliser.

Nous avons ensuite brossé un tableau des différentes aspérités professionnelles que nous avons recensé en Nouvelle-Aquitaine. L'écoute a été au rendez-vous et le relai passé entre les deux DI.

2 SERVICES DE COGNAC CUL SEC ET 1 A DEMI VIDÉ !



Matha Rouillac Angoulême

L'ordre du jour du Comité technique de la DI de Nouvelle-Aquitaine proposait la fermeture des RL de Matha et de Rouillac ainsi que la fermeture du CVC d'Angoulême. Les autres points étaient la centralisation des TICGN, TICFE et TICC de la DR de Bayonne sur le bureau de Bassens, le repyramidage d'un emploi d'encadrement au CSRH et les questions d'actualité.

La restructuration des services gestionnaires du Cognac impacte 11 emplois (de référence), 1 à Matha, 2 à Rouillac et 9 à Angoulême.

Au terme des deux ans garantissant un délai de reclassement aux agents, mais aussi comme l'a fait remarquer l'UNSA, permettant un accompagnement progressif des usagers vers les nouvelles procédures, il y aura la suppression définitive de Matha (-1) et Rouillac (-2) et seul un pôle contrôle de 5 agents à Angoulême CVC (-4) subsistera. L'évolution sur les autres bureaux du Cognac seront les suivantes : Saintes reste à 15 (=), Cognac passe à 20 (+7) et le bureau d'Angoulême (18 agents) intégrera le pôle contrôle de 5 agents.

A noter que l'agente qui travaille à Cognac en MAD bénéficiera du plan social.

Même si le DI annonce qu'il maintient les ER au global, l'UNSA a demandé qu'ils le soient au minimum sur les 3 ans à venir puisque il y a bien 2 années de délai avant que la restructuration devienne effective.

Il existera bien une priorité relative sur les deux ans pour les agents « restructurés » désirant rejoindre l'ancienne DI.

Par ailleurs, le bureau d'Angoulême et ses 18 agents seraient rattachés à la Division de La Rochelle qui gère actuellement le bureau de Cognac.

Afin de loger les nouveaux emplois à Cognac la douane récupérerait le 1^{er} étage de 246 m² actuellement occupé par la DRFIP.

L'administration s'est engagée à gérer progressivement les surnombres à Angoulême par le biais des départs naturels. Cet exercice, s'il témoigne d'un traitement social des conséquences des restructurations, risque néanmoins se heurter aux dures mesures budgétaires à venir.

L'UNSA ainsi que les autres syndicats ont voté contre les fermetures des RL et contre la restructuration du CVC d'Angoulême. L'unanimité des avis reporte ces points à un prochain CT programmé le 19 septembre 2017.

Concernant la centralisation des taxes sur l'énergie, une réorganisation antérieure avait abouti à une centralisation régionale de la TICPE sur Bayonne pour la DR de Bayonne, Bassens pour la DR de Bordeaux et à terme La Rochelle devrait gérer cette taxe pour la Dr de Poitiers.

Mais concernant les taxes (TICFE, TICGN et TICC), l'administration propose une interrégionalisation à Bassens. Néanmoins le sujet a été remis à plus tard compte-tenu du manque de visibilité sur plusieurs aspects concernant la TICFE qui entraîne une charge de travail tant dans les bureaux que pour l'agent du PAE traitant les dossiers, dont on ne voit pas bien le bout ...

Dernier point de l'ordre du jour, un emploi de A au CSRH a été repyramidé en A+ (Vote favorable unanime des syndicats).

Questions diverses :

CSRH : le DI a répondu que les effectifs du CSRH seraient revus à la hausse afin de transformer dans un premier temps les emplois précaires en emplois pérennes.

Emplois primables : il y aura 1 emploi de B et 1 de C primables pour le bureau de Brive (au lieu de 2 C) pour coller à la réalité.

PPF de La Rochelle : une lettre a été envoyée au directeur de l'aéroport de La Rochelle qui va permettre certaines évolutions. Par ailleurs, l'administration affecte 4 agents de Paris Spécial plus 2 stagiaires néo calédoniens qui y effectueront leur stage pratique durant 10 mois.

Division de Limoges : relogement des 3 agents dans le bâtiment de l'INSEE (chacun aura son bureau).

Fermeture de la RR de Poitiers : un courrier est envoyé aux agents afin d'envisager un plan de reclassement. Des discussions avec les agents seront organisées.

Télétravail : 20 demandes émanent du CSRH, 5 de la Dr de Bordeaux, 5 de la DR de Poitiers et aucune de Bayonne. Aucune demande du CSRH n'ayant été accordée suite à l'application stricte de notes de la DG, les recours seront examinés en CAPC (certainement en décembre). Le DI préconise de vérifier comment les autres CSRH du ministère ont traité ces demandes afin d'envisager un traitement différent des futures demandes.

CVC d'Angoulême : 1 paris spécial arrivera au CVC d'Angoulême en octobre.

CODT : suite au départ de 2 agents sur concours, 1 agent sera recruté en urgence dès le 1 décembre. Le TAM de fin d'année sera également utilisé.

Stand de tir de Saint Magne : une convention est en cours de signature.

BSI de Périgueux : le DI ne souhaite pas inclure les 6 derniers emplois dans les ER de la brigade pour le moment.

BSI de Limoges : un Maître chien sera appelé au TAM de fin d'année. En espérant qu'il y aura un postulant !

RECOURS EN NOTATION : NOUVELLE FORMULE !

Nous avons inauguré, le 14 septembre, les représentants du personnel tout comme l'administration, la nouvelle procédure des recours sur l'entretien professionnel avec 2 recours de catégorie B. Ce nouvel exercice doit progressivement s'appliquer aux autres catégories de personnel.

Parmi les nouveautés il n'y a plus désormais qu'un seul vote lors des CAP, la position de la croix sur les cases (mention d'alerte, bon, très bon, excellent ou exceptionnel), étant la conséquence directe des appréciations puisqu'il n'y a plus de contingentement de mois.

Sur ces deux dossiers, des modifications phraséologiques ont été apportées mais les positions des croix sont restées figées.

La séance a duré un peu plus de 3 heures ce qui démontre qu'un examen approfondi des dossiers a été nécessaire et que le Président de la séance, comme il en a l'habitude, ne mégote pas sur son temps lorsqu'il s'agit de la gestion individuelle d'agents.

Nous n'avons pas pu obtenir de statistiques globales DR par DR malgré la demande de l'Unsa, seul le décompte pour le CSRH a été communiqué, soit à titre d'illustration : 12 bons, 20 très bons, 18 excellents et 1 exceptionnel.

Nous avons donc essuyé les plâtres lors de cette séance tout comme les autres DI le feront ce qui permettra certainement à la Direction Générale de tirer des enseignements afin d'ajuster ce nouvel exercice.

HAUSSE DE LA CSG

La Fédération UNSA Finances, Industrie et Services du Premier Ministre juge les premières propositions du Gouvernement concernant la compensation de la hausse de la CSG appliquée aux fonctionnaires comme inacceptables .

Pas de hausse du pouvoir d'achat contrairement aux salariés du privé et dégressivité de l'indemnité, ce n'est pas sérieux, le Gouvernement doit revoir sa copie.

En effet, le gouvernement ne prévoit pas une hausse du pouvoir d'achat des agents publics et va donc à l'encontre des promesses du Président de la République et des propos du Premier Ministre.

De plus, dans ce scénario, il s'agit simplement :

- de supprimer la Contribution Exceptionnelle de Solidarité (CES) aux agents qui la payent (1%), ainsi que la cotisation salariale maladie et parfois assurance chômage pour les contractuels;
- d'établir une indemnité compensatoire dégressive dont le montant pourrait être réduit lors de chaque augmentation de traitement, cette indemnité serait assise sur un dispositif annuel complexe qui ne prendrait pas en compte tous les éléments de la rémunération des agents et serait révocable.

De surcroît, cette indemnité ne concernerait que les agents en poste avant le 1er janvier 2018, pas les nouveaux recrutés.

En termes simples, à ce stade, les agents publics ne bénéficieraient d'aucun gain de pouvoir d'achat, ni d'une compensation intégrale de la hausse de la CSG.

De plus, tous les nouveaux agents toucheraient une rémunération nette inférieure à celle de leurs collègues puisque assujettie à la CSG, sans indemnité compensatoire.

Pour l'UNSA, même s'il ne s'agissait que d'une simple compensation de la CSG, elle devrait être intégrale et pérenne pour tous les agents publics, quel que soit le lieu et le moment où ils exercent. Le mécanisme de calcul doit être simple. A minima, aucun agent public ne doit voir son pouvoir d'achat diminuer.

L'UNSA Fonction Publique estime qu'il est encore temps, pour Emmanuel Macron, de respecter sa promesse électorale : un gain de pouvoir d'achat pour tous les actifs y compris les agents publics.

FONCTION PUBLIQUE MOBILISÉE LE 10 OCTOBRE

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent pour les agents de la fonction publique: gel de la valeur du point indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la fonction publique... et contrairement à l'engagement fait aux agents publics par Emmanuel macron dans le cadre de sa campagne présidentielle : "j'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant", la hausse de la csg se traduira au mieux par une simple compensation dans la fonction publique, c'est à dire sans gain de pouvoir d'achat pour les agents ! Ainsi, toutes ces mesures vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents publics et fragilisent les services publics rendus aux usagers. C'est inacceptable.

C'est totalement injuste pour les agents, et c'est totalement inefficace pour une fonction publique de moins en moins attractive dans de nombreux secteurs. Ces mesures ne contribuent en rien à l'amélioration de la qualité des services publics. Services publics au sujet desquels nos organisations syndicales rappellent leur demande d'un débat de fond sur ses missions s'appuyant sur le bilan des réformes déjà engagées. Enfin, nos organisations rappellent leur attachement au code des pensions civiles et militaires et seront très vigilantes sur la future réforme des retraites annoncée pour l'ensemble des agents publics.

C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que les organisations syndicales appellent toutes et tous les agents à la grève, aux manifestations ou rassemblements (selon des modalités définies par les différents secteurs) pour se mobiliser **le mardi 10 octobre** prochain, date choisie par le ministre pour la tenue d'un rendez-vous salarial. Elles exigent une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail, des missions et de l'engagement professionnel des agents par une augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières, le non rétablissement de la journée de carence et les moyens nécessaires pour permettre aux agents d'exercer leurs missions de services publics.